**DOCUMENTS NECESSAIRES**

**POUR L’INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

**(pour pouvoir se présenter**

**aux épreuves théorique et pratique**

**du permis de conduire)**

* Ne pas faire de photocopie, les documents originaux nécessaires à la constitution du dossier seront scannés sur place
* Possibilité de transmettre les pièces par mail au format pdf à ecvaucresson@orange.fr

NB : il faut impérativement fournir une adresse mail valide ainsi qu’un numéro de téléphone mobile.

* Pièce d’identité du candidat en cours de validité ;
1. Code **photo d'identité numérique (**agréé ANTS, possibilité de les faire sur place, 6 € TTC) ;
2. Attestation JDC (attestation de suivi ou d’exemption de la Journée Défense et Citoyenneté) pour les personnes de nationalité française âgées de 17 à 25 ans (pour les personnes de moins de 17 ans, fournir l’attestation de recensement) ;
* Attestation Scolaire de Sécurité Routière 2ème niveau (A.S.S.R. 2) pour les personnes nées après le 01/01/1988 (demander un duplicata au collège dans lequel le candidat était scolarisé en classe de 3ème le cas échéant) pour les personnes âgées de moins de 22 ans ;
* Pièce d’identité d’un parent si le candidat est mineur ;
* Livret de famille justifiant la filiation parentale avec le candidat mineur dans le cas de noms différents ;
* Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture datant de moins de 3 mois, d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone y compris de téléphone mobile) ou avis d'imposition (ou certificat de non-imposition) ou quittance de loyer non manuscrite ;
* Attestation d’hébergement signée par l’hébergeant et par le candidat, attestant que le candidat habite à cette adresse depuis plus de 3 mois, si le justificatif de domicile n’est pas au nom du candidat ;
* Pièce d’identité de l’hébergeant si le justificatif de domicile n’est pas au nom du candidat ;
* Justificatif du lieu de naissance si le candidat est de nationalité portugaise et né en France (livret de famille, fiche d’état civile, …) ;
* Permis de conduire si le candidat est déjà titulaire d’un permis de conduire (français ou étranger) ;
* Original du certificat médical dans le cas où le candidat est atteint d’une infirmité d’un ou plusieurs membres ou atteint à sa connaissance d’une affection susceptible d’être incompatible avec l’obtention ou le maintien du permis de conduire, ou de donner lieu à la délivrance d’un permis de conduire de validité limitée, ou dans le cas d’une annulation de permis de conduire.